

ARRÊTÉ n°G2023_127

Arrêté fixant la liste d'aptitude d'accès au grade d'agent de maîtrise au titre de la promotion interne pour l'année 2023**Le Président,**

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L523-1 et L523-5,

Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,

Vu le décret n°88-547 du 6 mai 1988 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,

Vu le décret 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,

Vu l'avis favorable rendu par le Comité Technique du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Nord en date du 10 décembre 2020,

Vu l'arrêté en date du 22 décembre 2020 portant adoption des lignes directrices de gestion relatives à la promotion interne du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Nord,

Considérant que la procédure de promotion interne pour les collectivités et établissements affiliés relève de la compétence du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Nord,

Vu les nominations recensées dans les collectivités territoriales affiliées au Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Nord,

Vu le nombre de promotions internes déterminé au regard de la règle de calcul du quota fixé par les statuts particuliers,

Vu l'analyse des propositions émises par les collectivités et établissements affiliés au regard des critères définis par les lignes directrices de gestion,

ARRÊTE

Article 1er : La liste d'aptitude au grade d'agent de maîtrise au titre de la promotion interne pour l'année 2023 est complétée comme suit :

Collectivité	Civilité	Nom de famille	Nom d'épouse	Prénom
Mairie d'Aubers	Monsieur	TELMAR		Michel
Mairie de Jeumont	Monsieur	BENHAMMADI		Nasser
Mairie de Lambres-Lez-Douai	Monsieur	STEVANCE		Christophe
Mairie de Le Quesnoy	Monsieur	DELCROIX		Gilles
Mairie Gravelines	Monsieur	TOURET		Daniel
Mairie Gravelines	Monsieur	LECLERCQ		Didier
Mairie Gravelines	Madame	FRANCOIS		Alexandra
Mairie Gravelines	Monsieur	VANDOMME		Didier

Mairie Gravelines	Madame	BRABANT		Catherine
Mairie Gravelines	Madame	RICHARD		Anne
Mairie Gravelines	Madame	DANCOISNE	DISSAUX	Marie-Madeleine
Mairie Gravelines	Madame	DARRAS		Olivia
Mairie Gravelines	Madame	BOUS	CALCOEN	Valérie
Mairie Gravelines	Madame	VANBOSSSEL	BONVARLET	Sylvie
Mairie Gravelines	Monsieur	MESSIN		Didier
Mairie de Hazebrouck	Monsieur	ADJAUD		Andy
S. I. des Dunes de Flandres	Monsieur	HOEDT		Alexis

Article 2 : La présente liste sera transmise à Monsieur le Préfet du département du Nord et Messieurs les Sous-préfets.

Fait à Lille
Le Président,

Maire de MOUVAUX

LE PRESIDENT

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique «Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr